

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. CFEH/C/45-2021

DATE 22/06/2021

ANNEXE(S) 1 FR/NL

CONTACT VINCENT HUBERT

E-MAIL: VINCENT.HUBERT@HEALTH.FGOV.BE

A l'attention de M. Franck Vandembroucke

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique

Rue de la Loi 23

1000 Bruxelles

OBJET : AVIS DU CFEH RELATIF AU TRAITEMENT DES DOSSIERS INDIVIDUELS DE FINANCEMENT (RÉF. CFEH/D/535-2)

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe un avis d'initiative du CFEH qui concerne le traitement des dossiers individuels, procédure décrite à l'article 108 de la loi sur les hôpitaux relatives aux propositions budgétaires, jusqu'à la fixation définitive du BMF, de chaque hôpital.

Les nombreuses réflexions qui ont été échangées à l'occasion de ce dossier en groupe de travail et séance plénière ont mis en lumière un certain nombre de constats, dont celui de la nécessité d'un examen approfondi relatif à la simplification et à la modernisation des règles de fixation du budget des moyens financiers ; dans ce cadre, le CFEH vous informe que le GT « simplification » du Conseil va reprendre en septembre 2021 son travail de modernisation et simplification desdites règles de fixation du BMF.

Enfin, comme mis en exergue de l'avis, le CFEH rappelle le manque de moyens dont dispose l'Administration pour la gestion de ce budget et qu'il importe de doter cette dernière des moyens humains et informatiques indispensables à cette tâche essentielle pour le secteur hospitalier.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de la Présidente du CFEH,

Margot Cloet

Annick Poncé

Directeur général a.i.